



**AS/Per (2015) PV 01**  
10 avril 2015

## **Commission permanente**

**Procès-verbal<sup>1</sup>**

**de la réunion tenue le 6 mars 2015, à Paris (France)**

---

<sup>1</sup> Approuvé par l'Assemblée le 20 avril 2015.

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 9 heures, sous la présidence de **M<sup>me</sup> Brasseur**, Présidente de l'Assemblée.

La Présidente remercie l'Assemblée nationale ainsi que la délégation française pour leur invitation et informe la commission sur ses déplacements récents. Elle a rencontré M. Frans Timmermans, premier Vice-président de la Commission européenne chargé de l'amélioration de la législation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la charte des droits fondamentaux, et a discuté des questions de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et des relations entre les deux institutions. Deux rencontres interinstitutionnelles, une avec le Comité des Ministres et l'autre avec le Commissaire aux droits de l'homme, ont eu lieu, ainsi qu'une visite avec la délégation du parlement de Luxembourg au centre des demandeurs d'asile en situation irrégulière. Une visite en Croatie a déjà eu lieu, et des visites en Serbie et en Bosnie-Herzégovine sont prévues prochainement.

Suite à la décision de l'Assemblée de suspendre le droit de vote de la délégation de la Russie, ladite délégation a informé l'Assemblée par le biais de son président de la suspension de sa participation aux travaux de l'Assemblée jusqu'à la fin de la session ordinaire 2015. Lors de la partie de session précédente un incident a été provoqué par deux députés ukrainiens, non-membres de l'Assemblée, à l'égard de deux membres russes. Cet incident et son suivi ont été évoqués par la Présidente dans une conversation téléphonique avec le président du Parlement ukrainien M. Hroysman. Les accords de Minsk II sont salués mais leur utilité dépendra de leur mise en œuvre effective. L'arrestation récente du membre de la délégation ukrainienne M. Goncharenko a provoqué une réaction vive de la Présidente. Il a été relâché. Quant au cas de Mme Savtchenko, membre de la délégation ukrainienne qui demeure en détention provisoire en Russie, l'Assemblée condamne sa détention dans une résolution en attirant l'attention sur une immunité parlementaire européenne dont bénéficie Mme Savtchenko. Il est regrettable que le tribunal interne qui a récemment statué sur la prolongation de sa détention n'ait pas tenu compte de cette immunité.

Le nombre des manifestations extrémistes et antisémites qui se sont produites après l'attaque mortelle dans les locaux de Charlie Hebdo est alarmant. Une attaque a eu lieu au Danemark. Un cimetière juif de Sarre-Union en France a été profané. Une cérémonie de commémoration y a été organisée à laquelle la présidente a participé pour marquer le soutien de l'Assemblée au combat contre l'extrémisme et l'antisémitisme. Elle a invité le président de la France, présent à cette cérémonie, à s'adresser à l'Assemblée sur ces sujets.

## 2. VÉRIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 13720

La Commission ratifie les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants, comme indiqué dans le Doc. 13720.

## 3. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2015) 03

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2015) 03.

## 4. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2015) OJ 01 rev.2

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

**La Présidente** indique que le temps de parole pour les débats sur les rapports sera limité à 3 minutes.

## 5. DEUXIÈME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (20 - 24 AVRIL 2015)

AS/Bur (2015) 25

**Le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire** donne des précisions concernant le projet d'ordre du jour. Conformément à l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour pour la deuxième partie de session de 2015.

**6. RENVOIS, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE RENVOIS EN COMMISSION**

AS/Bur (2015) 04

La Commission permanente **approuve** les renvois et transmissions en commission, comme indiqué à l'annexe II.

**7. MANDATS D'UN(E) RAPPORTEUR(E) GÉNÉRAL(E)**

AS/Mig (2015) 07

La Commission permanente **ratifie** le mandat de rapporteur(e) général(e) sur « l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants » préparé par la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

**8. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. MICHAEL GEORG LINK, DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME DE L'OSCE (OSCE/BIDDH)**

**La Présidente** souhaite la bienvenue à M. Link, directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH).

**M. Link** se félicite de la coopération entre l'OSCE/BIDDH et les diverses institutions du Conseil de l'Europe, dont l'Assemblée et la Commission de Venise. Les organisations dont le but est de protéger les droits de l'homme ont une obligation de coopérer de manière efficace afin de contourner la tendance dangereuse des manquements des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE à leurs obligations de respecter des valeurs universelles. La situation de Mme Savtchenko est suivie de près par l'OSCE/BIDDH aidé par l'Ombudsman de la Russie. Toutefois, une invitation officielle des autorités russes aurait été souhaitable.

Concernant les missions d'observation, la participation des parlementaires est hautement saluée car elle renforce la visibilité et influe sur l'intensité de l'impact politique. Les différentes délégations parlementaires, participant aux travaux de la mission d'observation, doivent participer sur un pied d'égalité et coopérer de la meilleure manière afin d'éviter le contournement des standards. Il insiste sur l'importance de transmettre le projet des conclusions préliminaires à toutes les délégations parlementaires simultanément et dans les meilleurs délais permettant ainsi une meilleure préparation des négociations et du texte final. La coordination s'est considérablement améliorée lors des dernières missions. L'OSCE/BIDDH cherche à s'appuyer sur des anciens parlementaires en les formant et les nommant chef de mission, une expérience qui s'est révélée efficace. Des discussions ont eu lieu pour limiter le nombre d'observateurs, y compris les observateurs de long terme; l'OSCE/BIDDH déplore cette proposition et compte sur le soutien politique de l'Assemblée pour maintenir une observation systématique selon la méthode actuelle.

Un autre domaine d'activité concerne l'observation des procès. Un rapport détaillé concernant la Géorgie a été publié récemment. On y salue l'attitude positive des autorités géorgiennes envers les critiques émises dans le rapport.

Les deux organisations ont une compétence en matière de suivi des droits de l'homme. Un accord de coopération aurait permis de structurer les efforts au profit des pays bénéficiaires.

Le mandat de l'OSCE/BIDDH est étendu et couvre la totalité des pays de l'OSCE de manière que les fonds affectés à son exercice imposent des choix prioritaires. Ainsi, à l'invitation des autorités américaines, l'OSCE/BIDDH se rendra à Guantanamo. Un rapport sur la Hongrie est en cours. Les missions d'évaluation des besoins d'observation vont se rendre dans tous les pays qui organisent des élections cette année, y compris les pays de l'Europe occidentale. Les parlementaires sont invités à avertir l'OSCE/BIDDH sur les failles démocratiques. La participation de l'Assemblée aux observations des élections en Bulgarie a donné beaucoup de visibilité à cette mission.

**La Présidente** remercie M. Link et se félicite des relations de travail efficaces entre les deux organisations. Les efforts de l'OSCE/BIDDH dans l'affaire de Mme Savtchenko, membre de l'Assemblée, sont très utiles pour définir les démarches à entreprendre afin de garantir, notamment, la pleine participation d'un membre de l'Assemblée à ses travaux. Il est important non pas d'être critique envers un pays donné mais également de soutenir des efforts des organes du Conseil de l'Europe en charge des réformes nationales. Pour prendre l'exemple de l'Ukraine, des années sont passées sans que les réformes constitutionnelles, judiciaires et anti-corruption puissent aboutir. Les députés nationaux s'opposent souvent aux critiques exprimées sans tenir compte qu'elles ne visent pas le pays même mais un système défaillant.

**M. Walter** salue la décision de nommer les chefs de mission parmi des anciens parlementaires. Le processus d'observation doit être mené, d'un côté, en s'appuyant sur des observateurs parlementaires et leur expérience du terrain, et, de l'autre, sur les observateurs de long terme. Certains manquements aux standards des élections démocratiques sont systématiques et ne peuvent pas être palliés durant des élections. Un engagement de coopération a récemment eu lieu de la part du ministre des Affaires étrangères russe : quelle est alors l'intensité de la coopération entre l'OSCE/BIDDH et la Russie ? **M. Link** souligne que la formulation utilisée par M. Lavron signifie « une action à la demande ». Par exemple, l'OSCE/BIDDH n'a jamais été invité par les autorités russes à observer la liberté des assemblées. Les missions d'observation d'élections sont bienvenues, même s'il y a des tentatives de les affaiblir, par exemple, en limitant le nombre de membres. Le cas de Mme Savtchenko est suivi à la demande des autorités ukrainiennes et se déroule avec l'aide de l'Ombudsman russe en l'absence de relations officielles avec les autorités russes.

**M. Kox** insiste sur l'importance d'une coopération efficace entre les différents participants de la mission internationale d'observation pour ne pas contribuer aux manipulations des protagonistes nationaux. La coopération avec d'autres assemblées parlementaires et les observations des élections dans les pays de la « vieille Europe » pourraient être envisagées. Quant au cas précis de la coopération avec l'Assemblée Interparlementaire de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), cité par M. Kox, **M. Link** observe qu'une telle coopération ne serait possible que sur la base de la méthode d'observation de l'OSCE/BIDDH. La proposition d'observer des élections également dans les « anciennes démocraties » est bienvenue. Elle permettrait de constater ce qui fonctionne bien dans les élections afin de diffuser les bonnes pratiques en matière électorale et de ne pas donner l'impression que l'on observe des élections d'une manière sélective uniquement dans les pays d'Europe de l'Est.

Suite à une intervention de **M. Xuclà**, **M. Link** se dit prêt à renforcer l'échange d'informations afin que les observateurs parlementaires puissent profiter des connaissances des observateurs de long terme.

**M. Arieu** fournit quelques informations sur l'état actuel des réformes législatives en Ukraine. Il invite l'OSCE/BIDDH à porter une attention particulière aux violations des droits de l'homme en Crimée annexée marquées par des homicides d'activistes, leurs arrestations arbitraires, des persécutions des leaders religieux et de la communauté LGBT. **M. Link** regrette de ne pas pouvoir bénéficier d'un accès au territoire de la Crimée. L'OSCE/BIDDH tient à analyser la situation en coopération avec le représentant de l'OSCE sur la liberté des médias. Une mission trilatérale de l'ONU, du Conseil de l'Europe et l'OSCE est envisagée, toujours à condition d'avoir un accès à la péninsule.

En réponse à **M. McNamara** qui met l'accent sur le besoin de tous les acteurs d'une mission internationale d'observation de parler d'une seule voix et d'observer la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections, **M. Link** exprime l'espoir que la célébration du dixième anniversaire de la déclaration de New York, qui aura lieu cette année, représentera une occasion de consolider les liens de coopération.

**A M. Gross** qui s'interroge sur le suivi des rapports d'observation des élections, **M. Link** répond que le budget actuel ne permet de financer que les missions d'observation et la préparation du rapport final. Il serait souhaitable que l'OSCE/BIDDH puisse également assister les pays dans la mise en œuvre de ses recommandations.

**M. Link** salue la proposition de **M. Schennach** de renforcer, dans le cadre des missions d'observation d'élections, la coopération entre l'OSCE/BIDDH et les corapporteurs de la Commission de suivi ainsi que d'utiliser les différents rapports pertinents de l'Assemblée.

**La Présidente** remercie M. Link pour ses réponses et se félicite du bon climat de coopération qui s'est installé entre les deux organisations.

*M. Rouquet replace la présidente dans le fauteuil présidentiel.*

## 9. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

### a. Menaces contre la prééminence du droit dans les Etats membres du Conseil de l'Europe: affirmer l'autorité de l'Assemblée parlementaire

Doc. 13713

*Rapporteuse de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme :  
Mme Marieluise Beck (Allemagne, ADLE)*

**Mr Clapison**, président de la commission, présente le rapport en l'absence de la rapporteure. L'Assemblée parlementaire a déjà adopté plusieurs résolutions relatives à la prééminence du droit dans les divers Etats membres représentant des ordres juridiques et des cultures différents. Il est déplorable de constater, dans les Etats qui ont fait l'objet du rapport, qu'un nombre de recommandations n'ont pas été suivies. En Russie, l'indépendance de la justice continue à faire défaut dans un climat d'intimidation. En Ukraine, les commanditaires du meurtre de Georgiy Gongadze n'ont pas été menés devant la justice. En Allemagne, il faut continuer à renforcer l'administration autonome de la justice et l'indépendance des procureurs. En France, l'institution du juge d'instruction n'a fort heureusement pas été supprimée et la capacité des ministres à donner des instructions aux procureurs a été restreinte. Toutefois, le rôle des représentants élus des juges et des procureurs au sein du Conseil supérieur de la magistrature pourrait être davantage renforcé et le financement de la justice reste encore très insuffisant. Au Belarus, le recours abusif au système de justice répressive à des fins de persécution des opposants politiques persiste et la peine de mort n'a toujours pas été abolie. Pour conclure, la rapporteure regrette d'avoir été confrontée pendant la préparation de ce rapport au refus de la délégation de la Russie de coopérer. Un tel comportement vis-à-vis d'un rapporteur dûment nommé ne doit pas rester sans réaction de la part de l'Assemblée.

La Commission permanente **adopte** à l'unanimité le projet de résolution [Résolution 2040 (2015)].

#### **b. Les institutions européennes et les droits de l'homme en Europe**

Doc. 13714

*Rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme :*  
M. Michael McNamara (Irlande, SOC)

**Le rapporteur** rappelle que le présent rapport fait suite à la préoccupation grandissante exprimée par l'Assemblée et relative à l'intervention de l'Union européenne dans des domaines d'action du Conseil de l'Europe. Le rapport est axé sur la manière dont les diverses institutions de l'Union européenne prennent en considération les droits de l'homme dans leur travail et la manière dont elles les promeuvent à l'intérieur et l'extérieur de l'Union européenne. L'Union a des difficultés à veiller au respect par ses Etats membres des valeurs démocratiques essentielles comme en témoigne la récente adoption d'«Un nouveau cadre de l'UE pour renforcer l'Etat de droit», une initiative qui doit être suivie de près par le Conseil de l'Europe. Par ailleurs, l'avis 2/13 de la Cour de Justice de l'Union européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme identifie un certain nombre d'obstacles juridiques à ce processus, et souligne la nécessité de rouvrir les négociations dans le plus bref délai. Le rapport examine en outre les répercussions sur les droits de l'homme des mesures d'austérité imposées à certains Etats membres de la zone euro et dénonce le manque de transparence dans ce domaine. Le projet de résolution et le projet de recommandation appellent l'Union européenne et ses Etats membres à accélérer le processus d'adhésion susmentionné en lui donnant une priorité politique, ainsi qu'à évaluer l'impact des mesures d'austérité dans le domaine social.

**M. Walter** salue le rapport qui est un avertissement opportun concernant les graves conséquences de la création au sein de l'Union européenne d'un système parallèle de protection des droits de l'homme. Dans son avis la Cour de justice de l'Union européenne refuse à la Cour européenne des droits de l'homme la compétence en raison qu'elle-même n'en possède pas en ce qui concerne le domaine de la politique étrangère de sécurité commune. Or, la nature intergouvernementale de cette politique qui empêche l'action de l'Union européenne ne s'étend pas à la Convention européenne des droits de l'homme qui s'applique elle aux Etats. Par ailleurs, l'avis fournit un argument de l'autonomie du droit de l'Union européenne qui constitue un précédent dangereux car n'importe quel droit national pourrait alors suivre un exemple en réclamant un statut autonome.

**Le rapporteur** remercie M. Walter et souligne que ses préoccupations sont reflétées dans le projet de résolution.

**M. Clapison**, s'exprimant au nom de la commission, souligne le rôle important et distinct de l'Assemblée qui doit demeurer le gardien du système de la Convention européenne des droits de l'homme dans le contexte des développements au sein de l'Union européenne. Le processus d'adhésion doit être mené à terme rapidement afin d'éviter que certaines activités des Etats soient soustraites à tout contrôle.

**Le rapporteur** formule deux sous-amendements oraux qui sont **adoptés**.

La Commission permanente **adopte** à l'unanimité les projets de résolution et de recommandation [Résolution 2041 (2015) et Recommandation 2065 (2015)].

**10. QUESTIONS SOCIALES, SANTÉ ET DEVELOPPEMENT DURABLE****Garantir un traitement intégral aux enfants présentant des problèmes d'attention** Doc. 13712

Amendements

*Rapporteuse de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :**Mme Sílvia Eloïsa Bonet Perot (Andorre, SOC)*

**Mme Kyriakides** présente le rapport en l'absence de la rapporteure. En 2002, préoccupée par le nombre croissant d'enfants chez lesquels un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) était diagnostiqué, l'Assemblée a adopté une recommandation invitant les Etats membres à approfondir leurs recherches sur les causes et le traitement. Dix ans après la recommandation, le TDAH est l'un des troubles de l'enfance le plus souvent diagnostiqués au niveau mondial, touchant 3,3 millions d'enfants et d'adolescents rien que dans l'Union européenne. En ce qui concerne les diagnostics, le projet de résolution appelle à s'attaquer aux facteurs de risque favorisant un diagnostic erroné, à assurer une formation appropriée des professionnels et le plein respect des procédures de diagnostic. Quant au traitement, il convient de suivre une approche intégrale et à veiller à ce que les psychostimulants soient utilisés en dernier recours et soient associés, notamment, aux interventions comportementales et au soutien scolaire. Peu de preuves existent que les effets du traitement observés sur une courte durée se maintiennent à long terme. Les effets sur long terme des traitements stimulants sont peu connus et, par ailleurs, sont source de nombreux effets indésirables. Par conséquent, des recherches approfondies sur les résultats de traitements à long terme sont nécessaires. Il convient également d'identifier les causes sous-jacentes des disparités observées en termes de prévalence et l'impact des facteurs environnementaux et familiaux. Les parents et les enseignants doivent être sensibilisés au diagnostic et au traitement du TDAH.

**Mme Bilgehan** se félicite de ce rapport important qui met en avant des statistiques alarmantes. Dans le cas de la Turquie, le nombre d'enfants présentant un TDAH était de 10 000 en 2003, et en 2011 ce chiffre s'élevait à 100 000 cas. Les garçons semblent être touchés deux fois plus que les filles.

**M. Lund** trouve le rapport très important. En Europe occidentale le TDAH est plus souvent diagnostiqué chez les garçons qui, doit on reconnaître, disposent moins qu'autrefois des moyens d'évacuer leur énergie par l'exercice physique. Par ailleurs, le système éducatif devient de plus en plus exigeant. Le rapport met en garde contre le danger du sur-diagnostic mais également du sous-diagnostic.

Pour **Mme Kyriakides** plusieurs facteurs influent sur le diagnostic plus fréquent chez les garçons. Le TDAH est un trouble très complexe d'où la nécessité d'une formation appropriée. S'agissant du traitement, il convient de suivre une approche globale.

Les amendements n° 1 et n° 3 sont **rejetés**. L'amendement n° 2, tel que sous-amendé, est **adopté**. L'amendement n° 4 est **retiré**.

La Commission permanente **adopte** à l'unanimité le projet de résolution [Résolution 2042 (2015)].

**11. MIGRATIONS, REFUGIÉS ET PERSONNES DEPLACÉES****La participation démocratique des diasporas de migrants**

Doc. 13648

*Rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées :**M. Andrea Rigoni (Italie, ADLE)*

**Le rapporteur** souligne le rôle plus actif que jouent les diasporas dans la vie politique depuis les dernières années. Même s'ils acquièrent la nationalité du pays d'accueil, les immigrés continuent à développer des liens avec le pays d'origine, y compris en y transmettant leur expérience de la démocratie. Le rapport porte sur la mise en œuvre des droits à la participation démocratique des diasporas de migrants. Par exemple, quant à leur droit de vote dans l'état d'origine, peu de pays en Europe en acceptent le principe. Par ailleurs, ce droit se heurte souvent à des problèmes d'ordre technique, financier et juridique – la distinction entre les citoyens résidents et non-résidents - qui compromettent l'égalité d'accès aux urnes. La xénophobie est une autre raison pour laquelle les migrants abandonnent la vie politique. Le renforcement des droits des migrants passe par la mise en place de politiques pertinentes du pays d'accueil et l'attribution d'un statut spécial par le pays d'origine. Les médias ont un rôle à jouer dans la lutte contre le stéréotype binaire du migrant perçu comme une victime ou un délinquant. Les chaînes de télévision, la presse écrite et les médias électroniques devraient leur donner des occasions réelles de faire valoir leur potentiel économique et intellectuel. La situation diverge plus s'agissant de leur droit de vote dans le pays de résidence. Si seuls les nationaux sont détenteurs du droit de vote pour les élections présidentielles et législatives, beaucoup de pays accordent un droit de vote aux élections locales aux étrangers résidents de plus de cinq ans. Le droit de vote, au moins

aux élections locales, accélère l'intégration. La résolution appelle les Etats membres à simplifier la législation électorale en vue de faciliter la participation des migrants, réviser le statut juridique des membres de diasporas, concevoir des programmes spéciaux et de créer un ministère ou une structure gouvernementale spéciale en charge des questions des diasporas.

**M. Rouquet** souligne l'approche efficace du rapport qui traite à la fois du vote des étrangers et du vote depuis l'étranger. Le rôle croissant des diasporas dans la vie politique et la progression des idées démocratiques est démontré de manière convaincante. Les Etats sont invités à signer ou à ratifier la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local. Un vote depuis l'étranger doit être autorisé, par exemple en utilisant l'internet, comme c'est déjà le cas en France, en Estonie, et en Suisse.

La Commission permanente **adopte** à l'unanimité le projet de résolution [Résolution 2043 (2015)].

*La présidente reprend place au fauteuil présidentiel.*

## 12. CULTURE, SCIENCE ET MÉDIAS

### La mobilité des étudiants

Doc. 13715

*Rapporteur de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias :*  
*M. Christian Barilaro (Monaco, ADLE)*

**Le rapporteur** note que la mobilité accrue des étudiants en Europe constitue un atout indéniable pour l'économie et la citoyenneté européenne, dans la mesure où la mobilité contribue à la diversité culturelle, l'adaptabilité et l'éducation holistique des jeunes européens. Il est regrettable que cette mobilité soit freinée par de nombreux facteurs – manque d'information, lenteur des procédures administratives- autant d'obstacles qui doivent être levés. Le projet de résolution propose aux autorités nationales de s'attaquer aux facteurs qui influent sur la décision de participer à des programmes de mobilité ; accroître la disponibilité des financements en faveur des étudiants, y compris en ratifiant l'Accord européen sur le maintien du paiement des bourses (STCE n° 69) ; améliorer la reconnaissance des acquis d'apprentissage, y compris en ratifiant la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STCE n° 165) ; simplifier les procédures administratives ayant des conséquences sur ladite mobilité – visas, sécurité sociale, titre de séjour et permis de travail. Par ailleurs, il convient d'élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à encourager le retour dans leur pays d'origine des diplômés ayant participé à des programmes de mobilité. L'intégration des programmes de mobilité universitaires dans les cursus d'études est bienvenue. L'élargissement du programme Erasmus+ à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier à Andorre, Monaco, Saint-Marin et la Suisse est nécessaire pour une meilleure intégration européenne, même si le pays ne peut pas être lié par le principe de réciprocité eu égard à son manque de capacité en termes de structures universitaires.

**M. Seyidov** rappelle que la mobilité des étudiants est un outil précieux pour accélérer l'intégration européenne. Depuis ces dernières années, les rapports se penchant sur le sujet important de l'éducation sont peu nombreux d'où l'importance du présent rapport qui pointe de nombreuses actions. Erasmus+ est une occasion unique de renforcer les liens entre les universités de l'Union européenne avec leurs partenaires en dehors de l'Union avec un financement substantiel alloué par la Commission européenne. Il est déplorable que les petits pays européens non-membres de l'Union européenne soient exclus de ce programme.

**Mme Bilgehan**, ancienne étudiante d'Erasmus, souligne l'importance du programme qui aide les étudiants à comprendre la diversité d'autres cultures permettant ainsi d'éviter un éventuel choc de civilisations. Aujourd'hui, la mobilité apparaît comme mineure car elle se heurte à plusieurs obstacles, notamment, financiers et administratifs. La dernière affirmation est d'autant plus vraie pour les étudiants turcs se rendant dans l'Union européenne qui sont confrontés à des longues et coûteuses procédures de délivrance de visa. Le point correspondant de la résolution qui soulève ce point doit être suivi de manière pratique après son adoption.

**M. Denemeç** se joint à l'intervention précédente et pointe le paragraphe 43 du rapport où la Turquie est désignée comme étant un pays non-européen.

**M. Schennach** rappelle que l'Autriche est, parmi les pays de l'Union européenne, un de ceux qui accueille beaucoup d'étudiants étrangers ce qui la met face à certains problèmes comme l'insuffisance de logements d'étudiants ou la nécessité de revoir son modèle d'enseignement supérieur gratuit. Par ailleurs, certaines professions souffrent de la pénurie de spécialistes car les étudiants étrangers repartent dans leurs pays

après avoir décroché un diplôme. En 2009, le système des universités européennes de la Méditerranée a également fait face à la difficulté des étudiants hors de l'Union européenne d'obtenir un visa, ce qui est en voie d'amélioration. Une problématique complémentaire est le chômage des jeunes. Un système spécifique qui existe en Autriche et d'autres pays et permet aux jeunes de travailler et d'étudier simultanément doit être examiné de près.

Selon **le rapporteur**, le paragraphe 43 visait la référence aux pays hors de l'Union européenne et non pas hors de l'Europe et va être rectifié. Pour bénéficier des conditions tarifaires avantageuses des ressortissants de l'Union européenne les étudiants monégasques sont obligés de prendre une deuxième nationalité.

**Mme Gambaro**, s'exprimant au nom de la commission, félicite le rapporteur. La fuite des cerveaux est également une problématique inhérente à la mobilité des étudiants.

La Commission permanente **adopte** à l'unanimité les projets de résolution et de recommandation [Résolution 2044 (2015) et Recommandation 2006 (2015)].

### 13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

### 14. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente décide de tenir sa prochaine réunion à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) le 22 mai 2015.

La séance **est levée** à 12 h 30.



## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

**President of the Parliamentary Assembly / Présidente de l'Assemblée parlementaire**

Mme Anne BRASSEUR Luxembourg

**Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques**

M. Pedro AGRAMUNT Group of the European People's Party /  
Groupe du Parti populaire européen

Mr Andreas GROSS Socialist Group / Groupe socialiste

Mr Christopher CHOPE European Conservatives Group /  
Groupe des conservateurs européens

Mr Jordi XUCLÀ Alliance of Liberals and Democrats for Europe /  
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left /  
Groupe pour la gauche unitaire européenne

**Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée**

M. René ROUQUET France

Mr Robert WALTER United Kingdom

Ms Valentina LESKAJ Albania

Mr Michele NICOLETTI Italy

Mr Reha DENEMEÇ Turkey

Mr Jacob LUND Denmark

Mr Axel E. FISCHER Germany

Ms Dana VÁHALOVÁ Czech Republic

Mr Volodymyr ARIEV Ukraine

**Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales**

Ms Valentina LESKAJ Albania

Ms Hermine NAGHDALYAN Armenia

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan

Mr Henrik DAEMS Belgium

Mr Saša MAGAZINOVIĆ Bosnia & Herzegovina

Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus

Ms Dana VÁHALOVÁ Czech Republic

Mr Jacob LUND Denmark

Mr Margus HANSON Estonia

M. René ROUQUET France

Mr Axel E. FISCHER Germany

Mr Michele NICOLETTI Italy

Ms Inese LĪBIŅA-EGNERE Latvia

M. Marc SPAUTZ Luxembourg

Mr Joseph DEBONO GRECH Malta

Ms Ingjerd SCHOU Norway

Mr Jonas GUNNARSSON Sweden

Mr Reha DENEMEÇ Turkey

Mr Volodymyr ARIEV Ukraine

Mr Robert WALTER United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /  
Président(e) de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr James CLAPPISON United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /  
Président(e) de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

M. René ROUQUET (in the absence of the Chairperson / *en l'absence du Président*) France

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /**

**Président(e) de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**  
Ms Adele GAMBARO Italy

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /  
Président(e) de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Mme Gülsün BİLGEHAN Turquie

**Chairperson of Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Président(e) de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**

Mr Stefan SCHENNACH Austria

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Président(e) de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Mr Haluk KOÇ Turkey

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /  
Président(e) de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Klaas de VRIES Netherlands

**Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)**

M. Christian BARILARO Monaco

Mr Michael McNAMARA Ireland

Mr Andrea RIGONI Italy

**OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights / OSCE Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme**

Mr Michael Georg LINK Director / Directeur

Mr Jean-Pierre FROEHLY Senior Political Advisor to the Director / Conseiller politique principal du Directeur

Mr Julian JAKOB Special Adviser to the Director / Conseiller spécial du Directeur

**Delegation Secretaries / Secrétaires des délégations**

Ms Sonja LANGENHAECK Belgium

Ms Veronika KRUPOVÁ Czech Republic

Ms Mette VESTERGAARD Denmark

Ms Tanja ESPE Estonia

M. Xavier PINON France

Mme Sandrine BIDOT France

Mme Sylvette GUINARD France

Mr Michael HILGER Germany

Mme Valeria GALARDINI Italie

Mr Martins OLEKŠS Latvia

Ms Anita Helland KJUS Norway

Mme Hanna KUCHARSKA-LESZCZYNSKA Pologne

Ms Anette NILSSON Sweden

Mr Nicholas WRIGHT United Kingdom

**Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques**

Ms Denise O'HARA EPP/CD / PPE/DC

Mme Francesca ARBOGAST SOC

Ms Maria BIGDAY ALDE / ADLE  
Mr Tom VAN DIJCK EC / CE  
Ms Anna KOLOTOVA UEL / GUE

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire**

Mr Wojciech SAWICKI Secretary General / Secrétaire Général

Mr Mário MARTINS Director General / Directeur Général

Mr Mark NEVILLE Head of the Private Office / Chef du Cabinet

Mr Horst SCHADE Director of General Services / Directeur des services généraux

M. Alfred SIXTO Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance

Ms Sonia SIRTORI Head of the Secretariat of the Bureau /  
Chef du Secrétariat du Bureau

Mme Kateryna GAYEVSKA Secretary of the Standing Committee /  
Secrétaire de la Commission permanente

Ms Micaela CATALANO Head of the Communication Division /  
Chef de la Division de la Communication

Ms Sally-Ann HONEYMAN Administrative Assistant, Table Office /  
Assistante administrative du Service de la séance

Mme Annick SCHNEIDER Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**

Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI Deputy Secretary General / Secrétaire Générale Adjointe

M. Christophe POIREL Deputy Secretary of the Committee of Ministers /  
Secrétaire Adjoint du Comité des Ministres

Mr Hallvard GORSETH Private Office of the Secretary General /  
Cabinet du Secrétaire Général

**Other participants / Autres participants**

Mr Yauheni KRYZHANOUSKI Advisor to the President of the Parliamentary Assembly /  
Conseiller de la Présidente de l'Assemblée parlementaire

Mme Valérie BARILARO

## ANNEXE II

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

1. **Pour des régions bien équilibrées en Europe**  
**Proposition de résolution déposée par M. Fischer et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13678](#)

Consultation de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *sur une éventuelle suite à donner*

2. **Le statut des anciens présidents de l'Assemblée parlementaire**  
**Proposition de résolution déposée par M. Agramunt et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13686](#)

Renvoi à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour prise en compte dans le prochain rapport sur la modification du Règlement*

3. **Moratoire sur la fracturation hydraulique en Europe**  
**Proposition de résolution déposée par M. G. Davies et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13687](#)

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Europe (Renvoi 4075)*

4. **Faire du droit de vote une réalité pour les membres de la diaspora**  
**Proposition de résolution déposée par M<sup>me</sup> Gorghiu et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13688](#)

Transmission à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour information*

5. **La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur–Etat dans les accords internationaux de protection des investissements**  
**Proposition de résolution déposée par M. Beneyto et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13691](#)

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

6. **Les droits des femmes salariées d'Europe orientale en matière d'emploi**  
**Proposition de résolution déposée par M. Badea et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13400](#)

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

7. **Les combattants étrangers en Syrie**  
**Proposition de résolution déposée par M. Van der Maelen et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 13559](#)  
**Renvoi 4069 du 3 octobre 2014**

Renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*